

2009/1892 - Construction du nouveau groupe scolaire Marie Bordas - 14 bis, rue de Champagneux - 69008 Lyon - Opération n° 08126001 - Autorisation de crédits d'études - Désignation du jury de concours
(Direction de la Construction) (BMO du 26/10/2009, p. 1854)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de la construction du nouveau groupe scolaire Marie Bordas dans le 8^e arrondissement avec la désignation du jury de concours. Une belle école d'ailleurs et Yves Fournel va nous dire tout ça.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voulais simplement souligner que la transformation d'une petite école maternelle en un groupe scolaire de 17 classes dans ce quartier du Moulin à Vent après la réhabilitation complète du groupe scolaire Philibert Delorme va permettre de contribuer à développer les équipements publics qui faisaient défauts dans ce quartier.

Cette école va donc bien répondre aux besoins des enfants et des parents.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Fournel. C'est donc une des premières actions que nous engageons sur le Moulin à Vent, un quartier dont nous avons dit ensemble qu'il serait au cœur des réflexions de ce mandat. On verra d'autres dossiers arriver sur le Moulin à Vent et donc au total, ce quartier sera un des quartiers qui bougera dans l'agglomération.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Désignation du Jury de Concours - Construction du Groupe Scolaire Marie Bordas - Lyon 8^e

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2009/1892 de ce jour, vous avez donné un avis favorable au projet de construction du nouveau groupe scolaire – Marie Bordas situé dans le 8^e arrondissement.

La maîtrise d'œuvre étant attribuée après mise en concurrence par voie de concours, nous devons constituer un jury de concours et élire les membres du Conseil municipal appelés à siéger pour effectuer le choix des candidats conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Ce jury est composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants

La répartition des sièges s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Le scrutin est effectué à bulletin secret.

Les listes ci-après ont été déposées :

Liste A présentée par les Groupes de la Majorité :

Yves Fournel, Christian Coulon, Pascale Bonniel-Chalier, Marie-Françoise Deharo, Thierry Braillard, Gérard Claisse, Jacqueline Psaltopoulos, Kamel Sanhadji, Marie Odile Fondeur, Gilles Vesco.

Liste B présentée par les Groupes Ensemble Pour Lyon et Lyon – Démocrate - MoDem :

Christophe Geourjon, Michel Havard, Nora Berra, Inès de Lavernée, Jean-Jacques David, Laurence Balas, Blandine Reynaud, Patrick Huguet, Fouziya Bouzerda, Emmanuel Hamelin.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au scrutin.

Huissiers, faites circuler les urnes.

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, pour le dépouillement des élections qui vont suivre, je vous propose de désigner les trois élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin pour assurer les fonctions de secrétaire de notre assemblée, soit :

- Najat Vallaud-Belkacem
- Karim Héral
- Fouziya Bouzerda

Il n'y a pas d'opposition ?

(Adopté.)

**Résultat des votes
1er Tour de scrutin**

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	70
Bulletin blanc :	
Bulletins nuls :	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	36

Ont obtenu :

Liste A :	49 voix	soit 4 sièges
Liste B :	18 voix	soit 1 siège

Sont désignés titulaires :

Yves Fournel, Christian Coulon, Pascale Bonniel-Chalier,
Marie-Françoise Deharo, Christophe Geourjon.

Sont désignés suppléants :

Thierry Braillard, Gérard Claisse, Jacqueline Psaltopoulos,
Kamel Sanhadji, Michel Havard.

(Adopté.)